

Non à une réduction précipitée des rentes

Votation populaire du 7 mars 2010

Travail.Suisse dit Non à l'abaissement du taux de conversion, parce qu'il est précipité et irresponsable. Il n'est pas dans l'intérêt des travailleurs assurés et ne fait que maximaliser le profit des assureurs vie.

☹ **Non à une baisse précipitée des rentes, parce que l'allongement de l'espérance de vie a déjà été pris en considération.** Une baisse du taux de conversion est déjà en route aujourd'hui. Elle a été décidée il y a quelques années seulement, en raison de l'allongement de l'espérance de vie. Les principes techniques disponibles les plus récents ont été pris en compte. À l'heure actuelle, il n'existe aucune raison d'abaisser une nouvelle fois le taux de conversion.

☹ **Non à une baisse précipitée des rentes, parce qu'elle constitue une réaction exagérée à la crise financière.** Le montant du taux de conversion est également tributaire des rendements atteints par les fonds de prévoyance. Le taux de conversion étant une valeur à long terme, seules des valeurs moyennes à long terme sont donc déterminantes pour évaluer les perspectives de rendement. Si l'on considère la moyenne des rendements des investissements typiques de caisses de pension depuis 1985, il s'avère qu'il n'est point besoin d'abaisser une nouvelle fois le taux de conversion.

Il existe tout un éventail de raisons supplémentaires importantes de dire Non.

- **Il convient de ne pas accumuler encore des excédents en faveur des assureurs vie.** Ce sont les compagnies d'assurances vie qui exigent haut et fort un abaissement du taux de conversion. Cela fait plusieurs années qu'elles font d'importants excédents grâce aux cotisations des travailleurs et des employeurs. Une partie des fonds de prévoyance est alors généreusement distribuée aux actionnaires et aux dirigeants. Avec un taux de conversion plus bas, c'est un peu plus des fonds de prévoyance qui disparaîtra.
- **Il convient d'éviter de réduire les rentes de manière irresponsable.** Il est impossible pour les travailleurs d'un certain âge de compenser la deuxième baisse du taux de conversion en peu de temps. Cette baisse est donc irresponsable du point de vue de la politique sociale, et elle frappera durement en particulier les faibles revenus.
- **Il convient de ne pas mettre en péril le sens du deuxième pilier.** Le sens du deuxième pilier se perd à cause du désir exagéré de sécurité de celles et ceux qui veulent réduire les rentes. Le deuxième pilier n'est attrayant que si l'on peut compter, à l'avenir aussi, sur des rendements raisonnables.

Une Information de

Travail.Suisse

Organisation faîtière des travailleurs
CP 5775, 3001 Berne
www.travailsuisse.ch